

EN RÉSUMÉ

VERS QUELS MÉTIERS ?

- Pêcheur à pied maritime à titre professionnel

PRÉ-REQUIS, CONDITIONS D'ACCÈS

- Se rapprocher du COREPEM (Comité Régional des Pêches Maritimes)
- Être en activité de pêche à pied (statut MSA)

EXAMEN

- Titre délivré par le ministère de la transition écologique et solidaire par le biais de la Direction Interrégionale Maritime Nord Atlantique Manche Ouest
- Titre indispensable pour l'obtention du permis de pêcheur à pied
- Soutenance de dossier devant jury
- RNCP : N°5141

UN TREMPLIN POUR...

- S'installer en tant que professionnel

QUELQUES CHIFFRES (1) (3)

- 100 % de réussite à l'examen en juin 2020 (12 reçus sur 12 présentés)
- 100 % : taux de persévérance en formation par an (2)
- À 6 mois après la formation :
100 % sur le marché de l'emploi dont :
- 100 % en emploi

TARIFS(1)

- Formation 1 690 €, possibilité de prise en charge des frais de formation par l'OPCO, Pôle emploi et/ou l'entreprise. Pour plus de détails nous consulter.

ACCESSIBILITÉ HANDICAP



Bâtiments aux normes d'accessibilités aux personnes à mobilité réduite.
Accessibilité à la formation : nous consulter pour étudier avec notre référent handicap la faisabilité selon le handicap

(1) Détails et mise à jour sur le site internet de la MFR ou par téléphone

(2) Pourcentage des jeunes et/ou des adultes ayant réalisé la totalité de l'année scolaire

(3) Les chiffres concernent la dernière année scolaire



SITE DE FORMATION

MFR CHALLANS
02 51 68 21 49
mfr.challans@mfr.asso.fr
www.mfrchallans.fr

TITRE PROFESSIONNEL PÊCHE À PIED MARITIME

Sur
195
heures

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

DURÉE

- Entrée permanente possible tout au long de l'année, nous consulter
- 105 heures en centre (janvier – février – mars)
- 90 heures en entreprise

RYTHME D'ALTERNANCE

- 15 jours en centre

STATUTS

- Scolaire Ministère Agriculture
- Apprentissage jusqu'à 30 ans (Prise en charge par les OPCO d'une partie des frais d'hébergement et de restauration)
- Contrat de professionnalisation
- Autres (ex : formation pour adultes...)

LA FORMATION EN MFR

Etablissement privé, associatif, en contrat avec l'Etat

OBJECTIFS ET CONTENUS DE LA FORMATION

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES :

- Connaître la réglementation liée à son activité
- Connaître les enjeux environnementaux et sociétaux de la pêche à pied
- Exercer l'activité de pêcheur à pied à titre professionnel conformément à la réglementation, en maîtrisant les savoirs, savoir-faire scientifiques et techniques
- Assurer la gestion de son entreprise
- Organiser et mener à bien sa pêche
- Assurer la vente et la valorisation des produits en tenant compte des aspects réglementaires et sécuritaires

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ET TECHNIQUE : 65 heures

- Assurer la gestion technico-économiques
- Organiser et mener sa pêche
- Assurer la mise en marché et la valorisation des produits

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL : 40 heures

- Enjeux environnementaux, territoriaux et sociétaux
- Maîtriser et combiner savoir et savoir-faire pour comprendre les activités de pêche

LA FORMATION EN ENTREPRISE

TYPE D'ENTREPRISE D'ACCUEIL

- Entreprise conchylicole

ACTIVITÉS RÉALISABLES PAR L'ADULTE EN ENTREPRISE

- Organiser et mener une pêche
- Vente et valorisation des produits
- Gestion de l'entreprise
- Développement des savoir-faire scientifiques et techniques